



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée

Question écrite n° 64988

## Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur une demande exprimée par l'Union nationale des sous-officiers en retraite (UNSOR) dans la motion adoptée lors de son congrès 2001 concernant la reconversion des militaires. En effet, l'UNSOR souhaiterait que soient instaurés, au titre d'emplois réservés, des quotas d'embauche dans toutes les administrations de l'Etat, des collectivités territoriales et de la fonction publique hospitalière. Il le remercie de bien vouloir lui faire part de ses intentions en la matière.

## Texte de la réponse

Le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre permet aux militaires d'intégrer, sous certaines conditions, la fonction publique au titre des emplois réservés. Toutefois, le nombre conséquent de postes remis à disposition chaque année fait apparaître non seulement une certaine désaffection pour ce type de recrutement, mais également un faible taux de réussite parmi les candidats malgré un effort important d'information et un investissement non négligeable. Le ministère de la défense a ainsi renforcé le dispositif en 2000 en finançant les préparations de 1 200 candidats aux examens communs et en remboursant les préparations aux épreuves techniques complémentaires. En outre, un groupe de travail a été chargé d'étudier les raisons de la désaffection des militaires pour les emplois réservés et d'envisager des solutions permettant une meilleure adaptation de la réglementation et des procédures aux besoins exprimés par les militaires lors de leur reconversion. Des propositions sont actuellement à l'étude, notamment le système du choix des départements ou l'intégration de la fonction publique hospitalière au dispositif. Certaines de ces mesures étant d'ordre législatif ou réglementaire, elles nécessiteront une modification du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre. En tout état de cause, la totalité des postes proposés actuellement n'étant pas honorée, il ne paraît pas opportun d'en élargir le recrutement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64988

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 août 2001, page 4445

**Réponse publiée le :** 26 novembre 2001, page 6757